



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCAION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-1-1

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES – COLLEGE DEPARTEMENTAL

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu la délibération n°0.8 du Conseil départemental en date du 16 juillet 2021,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-1-1,

- Le Comité Syndical prend acte de l'installation des délégués titulaires et suppléants suivants, issus du collège Départemental, au sein des instances de Seine-Maritime Numérique :

Délégués départementaux titulaires	
Noms	Prénoms
BAZILLE	Alain
BERTRAND	Nicolas
CORITON	Bastien
COTTEREAU	Chantal
COUTEY	Guillaume
LANGLOIS	Nicolas
LUCOT AVRIL	Virginie
MARTIN	Pascal
SAINT-MARTIN	Florent
TERRIER	Didier

Délégués départementaux suppléants	
Noms	Prénoms
BILOQUET	Armelle
DEMAZURE	Julien
DURANDE	Florence
FOURNIER	Maryline
GARRAUD	Valérie
GUEROULT	Claire
LHEUREUX	Jérôme
RASSE LAMBRECQ	Valentin
RENOUX	Vincent
SINEAU-PATRY	Cécile

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCATION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENTE : Jean-Marie BEURAIN, Président de séance, Doyen d'âge

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-1-2

ELECTION DU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE SEINE-MARITIME NUMERIQUE

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie BEURAIN, Doyen d'âge

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

1505 1932 15

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-1-2,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Vu la candidature unique de Madame Virginie LUCOT AVRIL,

À la majorité,

Après en avoir délibéré,

Virginie LUCOT AVRIL est élue Présidente du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique.

Le Président de séance, doyen d'âge

Jean-Marie BEAURAIN

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de voix « pour »	12	9
Nombre de voix « contre »	/	/
Abstentions	1	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCATION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENCE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-1-3

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU ET VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant qu'en vertu de l'article 6.1 des statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique, le mandat des délégués suit le sort des assemblées qu'ils représentent lors de leur renouvellement et que ce mandat expire à la réunion d'installation des nouveaux délégués dans l'assemblée où ils les remplacent,

Considérant qu'à la suite des élections départementales de juin 2021, le Conseil départemental a procédé à la désignation de nouveaux délégués représentant le Syndicat et appelés à siéger au sein de ses instances, entraînant ainsi la recomposition du Comité syndical et l'élection d'un nouveau Président,

Considérant qu'aux termes de l'article 4.1 du règlement intérieur, la désignation d'un nouveau Président entraîne le renouvellement de l'ensemble des membres du Bureau syndical,

Considérant que l'article 8 des statuts rappelle que le Bureau syndical se compose de 10 membres, soit le Président, trois Vice-Présidents et trois membres délégués de chaque collège,

Considérant que l'article 5 du règlement intérieur précise qu'un Vice-Président est élu au sein du collège dont est issu le Président et deux Vice-Présidents sont élus au sein de l'autre collège selon la règle suivante :

- Premier Vice-Président élu au sein du collège dont n'est pas issu le Président
- Deuxième Vice-Président élu au sein du collège dont est issu le Président
- Troisième Vice-Président élu au sein du collège dont n'est pas issu le Président

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-1-3,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Vu les candidatures en qualité de membres du Bureau de :

-Pour le Collège Départemental : Alain BAZILLE, Guillaume COUTEY, Chantal COTTEREAU, Didier TERRIER

-Pour le Collège EPCI : Olivier VAVASSEUR, Hervé VASSARD, Jean-Marie BEAURAIN, François DELNOTT, Rémy TERNISIEN

Vu les candidatures en qualité de Vice-Présidents de :

-Olivier VAVASSEUR (Collège EPCI) en qualité de 1^{er} Vice-Président

-Alain BAZILLE (Collège Départemental) en qualité de 2^{ème} Vice-Président

-Hervé VASSARD (Collège EPCI) en qualité de 3^{ème} Vice-Président

Après en avoir délibéré,

- À l'unanimité, procède à l'élection de Monsieur VAVASSEUR en qualité de 1^{er} Vice-Président
- À l'unanimité, procède à l'élection de Monsieur BAZILLE en qualité de 2^{ème} Vice-Président
- À l'unanimité, procède à l'élection de Monsieur VASSARD en qualité de 3^{ème} Vice-Président
- À l'unanimité, procède à l'élection de Monsieur COUTEY en qualité de membre du Bureau
- À l'unanimité, procède à l'élection de Monsieur BEAURAIN en qualité de membre du Bureau
- À l'unanimité, procède à l'élection de Madame COTTEREAU en qualité de membre du Bureau
- À l'unanimité, procède à l'élection de Monsieur DELNOTT en qualité de membre du Bureau
- À l'unanimité, procède à l'élection de Monsieur TERRIER en qualité de membre du Bureau
- À l'unanimité, procède à l'élection de Monsieur TERNISIEN en qualité de membre du Bureau

- Acte la composition du Bureau suivante :

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département	Virginie LUCOT AVRIL	Présidente
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Vice-Président
Département	Alain BAZILLE	Vice-Président
Communauté de communes de Londinières	Hervé VASSARD	Vice-Président
Département	Guillaume COUTEY	Membre du Bureau
Communauté de communes Falaises du Talou	Jean-Marie BEAURAIN	Membre du Bureau
Département	Chantal COTTEREAU	Membre du Bureau
Communauté de communes Inter-Caux-Vexin	François DELNOTT	Membre du Bureau
Département	Didier TERRIER	Membre du Bureau
Communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy sur Bresle	Rémy TERNISIEN	Membre du Bureau

SEINE-MARITIME
La Présidente
NUMÉRIQUE de Seine-Maritime Numérique
TERRITOIRES CONNECTÉS



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCACTION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-1-4

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant qu'à la suite des élections départementales de juin 2021, le Comité syndical de Seine-Maritime Numérique a été réinstallé et a procédé à l'élection d'un nouveau Président,

Considérant qu'en conséquence il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que la composition de la Commission d'Appel d'Offres de Seine-Maritime Numérique est de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-1-4,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant que l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres a lieu au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste,

Vu la liste unique présentée,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement Intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

- À l'unanimité, procède à l'élection des membres suivants de la Commission d'appel d'offres :

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département	Alain BAZILLE	Titulaire
Département	Guillaume COUTEY	Titulaire
Communauté de communes Inter-Caux-Vexin	François DELNOTT	Titulaire
Communauté de communes de Londinières	Hervé VASSARD	Titulaire
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Titulaire
Communauté de communes Côte d'Albâtre	Xavier BATUT	Suppléant

Communauté de communes Falaises du Talou	Jean-Marie BEURAIN	Suppléant
Département	Chantal COTTEREAU	Suppléant
Département	Julien DEMAZURE	Suppléant
Département	Didier TERRIER	Suppléant

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, ainsi désignés, sont également habilités à siéger en formation de jury conformément à l'article R 2162-24 du Code de la Commande Publique et à l'article 10 du règlement intérieur du Syndicat.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCATION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-1-5

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant qu'à la suite des élections départementales de juin 2021, le Comité syndical de Seine-Maritime Numérique a été reconstitué, et a procédé à la nomination des membres de la Commission d'appel d'offres,

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public de Seine-Maritime Numérique est composée, outre du Président du Syndicat ou son représentant, de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants,

Considérant qu'en vertu de l'article 11 du règlement intérieur, la Commission de Délégation de Service Public de Seine-Maritime Numérique est composée à l'identique de la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-1-5,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Procède à l'élection des membres suivants de la Commission de Délégation de Service Public :

Collectivité	Nom du délégué	Fonction
Département	Alain BAZILLE	Titulaire
Département	Guillaume COUTEY	Titulaire
Communauté de communes Inter-Caux-Vexin	François DELNOTT	Titulaire
Communauté de communes de Londinières	Hervé VASSARD	Titulaire
Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo	Olivier VAVASSEUR	Titulaire
Communauté de communes Côte d'Albâtre	Xavier BATUT	Suppléant

Communauté de communes Falaises du Talou	Jean-Marie BEURAIN	Suppléant
Département	Chantal COTTEREAU	Suppléant
Département	Julien DEMAZURE	Suppléant
Département	Didier TERRIER	Suppléant

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCACTION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-1-6

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant qu'à la suite des élections départementales de juin 2021, le Comité syndical de Seine-Maritime Numérique a été recomposé,

Considérant qu'il convient en conséquence de désigner les membres du Comité syndical appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour la durée de leur mandat,

Considérant que la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) se compose du Président du Syndicat ou son représentant, ainsi que de deux délégués du Comité Syndical et deux représentants d'associations locales,

Considérant la proposition du Président de retenir l'association locale suivante :

- Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir
12, rue Jean LECANUET
76 000 ROUEN

Considérant la possibilité de déléguer la saisine de la CCSPL pour avis au Président, en vertu des dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-1-6,

Considérant que le quorum est atteint,

Vu la liste unique présentée,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Procède à l'élection des membres suivants de la CCSPL :

François DELNOTT	Membre de la CCSPL
Olivier VAVASSEUR	Membre de la CCSPL

- Décide de solliciter l'association locale Union Fédérale des Consommateurs – Que Choisir afin de participer à la CCSPL de Seine-Maritime Numérique,

- Décide de déléguer au Président du Syndicat la saisine pour avis de la CCSPL.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCACTION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-2-1

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT DU SYNDICAT

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEAURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le Comité Syndical peut à tout moment mettre fin à ces délégations,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-2-1,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Afin de faciliter le fonctionnement du syndicat mixte, délègue au Président du Syndicat les attributions suivantes :

- intenter toutes les actions en justice avec tout pouvoir, au nom de Seine-Maritime Numérique, et défendre les intérêts du syndicat mixte dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance, qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature ;
- procéder dans les conditions et limites définies ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les emprunts pourront être :
 - o À court, moyen ou long terme,
 - o Avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts,
 - o Au taux d'intérêt et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicable en cette matière.

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- o Des droits de tirage échelonné dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement,
 - o La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
 - o La possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt,
 - o La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.
- exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs caractéristiques ci-dessus ;
 - déposer la candidature de Seine-Maritime Numérique dans des appels à projets, afin de permettre au syndicat mixte de se positionner dans les meilleurs délais, sachant que la décision définitive de confirmer la candidature et le projet appartient au comité syndical ;
 - signer les actes de gestion courante : arrêtés, ordres de service, bons et lettres de commandes et contrats et conventions sous réserve des dispositions du code des marchés publics, mises à disposition de moyens par un membre ;

- solliciter, auprès des organismes, collectivités et institutions, les cofinancements et subventions nécessaires à la réalisation des projets et à signer les conventions de financement et tout document y afférant ;
- prendre toute décision concernant les modalités de paiement des participations des membres de Seine-Maritime Numérique ;
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la résiliation et le règlement des marchés et accords-cadres dont le montant n'excède pas 200 000 € HT dès lors que les crédits sont inscrits au budget ;
- prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres quels que soient leurs montants dès que les crédits sont inscrits au budget ;
- signer toute convention d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € HT.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1,6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1,4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCACTION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-2-2

INDEMNITES DE FONCTION POUR LA PRESIDENCE DU SYNDICAT

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOCHE Gérard, GENDRON
Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN
Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts de Seine-Maritime Numérique,

Vu le Règlement intérieur de Seine-Maritime Numérique modifié,

Vu la Loi n°92-108 modifiée du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la Loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat,

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la Loi n°2016-341 du 23 mars 2016 visant à permettre l'application aux élus locaux des dispositions relatives au droit individuel à la formation et relative aux conditions d'exercice des mandats des membres des syndicats de communes et des syndicats mixtes,

Vu le Décret n°2000-168 du 29 février 2000 relatif aux indemnités de fonction des présidents et vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-2-2,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'instituer l'indemnité de fonction de la Présidence par référence à l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur,
- D'appliquer le pourcentage applicable pour la fonction de Président du Syndicat de 18.71 % (tranche de population supérieure à 200 000 habitants),
- Que ces indemnités seront versées mensuellement,
- Que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**

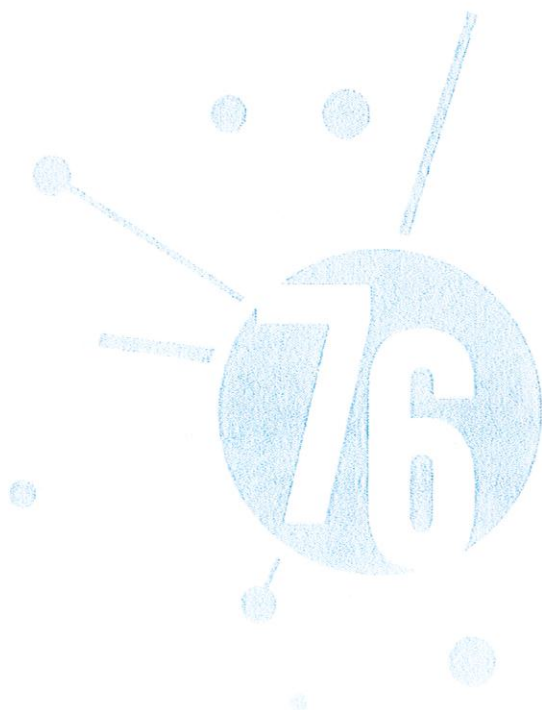


SEINE-MARITIME
 NUMÉRIQUE TERRITOIRES
 CONNECTÉS

Annexe 1 : tableau récapitulatif des indemnités de fonction
Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique

Bénéficiaires	Qualité	% de l'indemnité (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en €
Virginie LUCOT-AVRIL	Présidente	18.71%	727.70

1505 1932 4 5



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021

CONVOCAION DU 7 SEPTEMBRE 2021

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2021-33-2-3

DELEGATION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

L'an deux mille vingt et un, le 14 septembre à 14 heures 30,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

BAZILLE Alain, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, FOURNIER Maryline,
LUCOT AVRIL Virginie, RASSE-LAMBRECQ Valentin, RENOUX Vincent, TERRIER Didier

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELNOTT François,
FLEURET Alain, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, MINEL Dany, ROUSSEAU Jean-Nicolas,
SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, TERNISIEN Rémy, VASSARD Hervé, VAVASSEUR
Olivier

Excusés,

Collège Départemental

BERTRAND Nicolas, CORITON Bastien, DURANDE Florence, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas,
MARTIN Pascal, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile

Collège EPCI

BENARD Daniel, COURSAULT Olivier, DEMAZIERES Mario, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-
Michel, QUESADA Antonio

Absents,

Collège Départemental

DEMAZURE Julien, GARRAUD Valérie, LHEUREUX Jérôme

Collège EPCI

CANU Emile, DE CONIHOUT Olivier, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FOUCHE Gérard, GENDRON Bruno, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, PAYEN Jean-François, SAGOT Pascal, VASSET Laurent

Secrétaire de séance : François DELNOTT

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le Comité Syndical peut à tout moment mettre fin à ces délégations,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2021-33-2-3,

Considérant que le quorum est atteint,

Considérant, en application de l'article 2.5 du Règlement intérieur, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Délègue au Bureau Syndical les attributions suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures, de prestations intellectuelles et de services et des accords-cadres, passés dans le cadre d'une procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget et sont au-dessus du seuil de 200 000€ HT ;
- prendre toute décision concernant des conventions de mise à disposition, en faveur du syndicat mixte, de biens ou de tout domaine public ou privé et ceci dans un but de développement des infrastructures et services de communications électroniques ;
- approuver et signer des conventions avec incidence financière ;
- approuver et signer des protocoles transactionnels ;
- accepter l'attribution de recettes exceptionnelles au nom de Seine-Maritime Numérique ;
- adopter les mesures d'action sociale en faveur du personnel de Seine-Maritime Numérique ;
- adopter les mesures relatives aux personnels de Seine-Maritime Numérique et à la gestion des ressources humaines.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	13	9
Nombre de membres représentés	/	/
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

Affiché le : **24 SEP. 2021**

SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS